

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Commune de Semblançay
Séance du 28/08/2008

L'an deux mil huit à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PLOU Peggy, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, MM : CHANTEBEL Dominique, CHAUVEAU Michel, DUBOIS Jean-Claude (arrivé à 20h15), FAURIE Julien, ORTILLON Patrice,

Absent(s) ayant donné procuration : Jean-Bernard POULLE à Monique TESSIER, Augustin CHAZAL à Antoine TRYSTRAM, Laurence PORTE-THEKIAN à Patrice ORTILLON, Fabienne VIVION à Dominique CHANTEBEL et Jean-Michel MATHIEU à Isabelle BROCHERIOU

Absent(s) excusé(s) : Patrick DUBREUIL

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 18
- En exercice : 12
- Votants : 17

Date de convocation : 22/08/2008

Date d'affichage : 22/08/2008

A été nommé secrétaire : Julien FAURIE

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal
- 2- Présentation du Relais Assistantes Maternelles - Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles
- 3- Administration Générale – Remplacement de M. BELLANGER, Conseiller Municipal démissionnaire, au sein des syndicats et commissions auxquels il appartenait
- 4- Personnel –
 - a. Création d'un poste d'Attaché Territorial
 - b. Création d'une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
 - c. Réorganisation des services municipaux liés à l'école et modification du temps de travail des agents
 - d. Autorisation de signature convention de stage
- 5- Etat civil – Nomination d'un délégué recensement
- 6- Urbanisme –
 - a. Cession d'une ancienne voirie inutilisée au profit du riverain
 - b. Etude d'une éventuelle préemption
 - c. Autorisation de signature convention de reprise des espaces et réseaux communs, Lotissement des consorts Valence, "Rabelais II"
- 7- Marchés publics – Autorisation de signature des avenants pour la construction d'une école maternelle sur les lots 1, 3 et 5
- 8- Assainissement – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- 9- Rapports des commissions

10- Intercommunalité –

- a. Augmentation du quota d'élèves dans la franchise entre communes de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

11- Questions diverses

La séance est ouverte à 20 h 05.

1 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Présentation du Relais Assistantes Maternelles – Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

Mme Laurence LERAY présente le Relais Assistantes Maternelles mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles. Par la suite, elle répond à l'ensemble des questions posées par les Conseillers Municipaux et insiste sur le rôle des Mairies en matière de transmission des informations.

3 – Administration générale – Remplacement de M. BELLANGER, Conseiller Municipal démissionnaire au sein des syndicats et commissions auxquels il appartenait

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2008, M. BELLANGER Michel avait été désigné comme représentant au sein de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et du Conseil d'Administration de la Maison de retraite.

Suite à sa démission, dont l'information avait été donnée lors du dernier Conseil Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de ces différentes instances.

Mme Monique BILLON se porte candidate à son remplacement au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite et est désignée comme membre dudit Conseil d'Administration.

Pour les autres remplacements, Monsieur le Maire fait un appel à candidatures pour le prochain Conseil Municipal.

4 – Personnel

a. Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire générale, Anne-Laure FORGET, et précise que, étant inscrite sur liste d'aptitude Attaché Territorial, il s'avère nécessaire de supprimer un poste de Rédacteur et de créer un poste d'Attaché Territorial à temps complet afin d'assurer le Secrétariat Général.

La Secrétaire Générale, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, en coordination avec les élus, aura en charge la coordination de l'ensemble des services. Elle assurera ces tâches à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste de rédacteur, de créer un poste d'Attaché Territorial à raison de 35/35^{ème}, de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le n°87-1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'inscrire les sommes nécessaires au budget au chapitre 012.

b. Création d'une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du recrutement d'un Attaché Territorial, cadre de catégorie A, il convient de créer un régime indemnitaire pour la Secrétaire Générale. Le montant annuel de référence est de 1.061,64 € affecté d'un coefficient 4.

Dominique CHANTEBEL demande si le budget "personnel" sera suffisant.

Monsieur le Maire précise que l'annonce publiée pour le recrutement permettait le recrutement d'un attaché territorial ou d'un rédacteur. Le grade d'attaché étant supérieur à celui de rédacteur.

Il rappelle que les sommes inscrites sont suffisantes et que le remplacement le plus coûteux sera celui effectué par le Centre de Gestion. Par ailleurs, la nouvelle Secrétaire Générale étant inscrite sur liste d'aptitude, elle est donc stagiaire pour une durée de 1 an puis sera titularisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

c. Réorganisation des services municipaux liés à l'école et modification du temps de travail des agents.

Monsieur le Maire expose le contexte de cette rentrée scolaire 2008/2009 : le décret n°2008-463 paru au Journal Officiel du 18 mai dernier modifie de façon importante l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2008. L'enseignement scolaire obligatoire est dorénavant d'une durée de 24 heures hebdomadaires réparties sur 4 journées de 6 heures le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Compte tenu de ces modifications, il est nécessaire de réorganiser le fonctionnement du service scolaire. De plus, un certain nombre d'agents ont fait une demande de modification de leur temps de travail. Le Maire détaille les modifications qu'il conviendrait d'apporter :

Compte tenu de l'accroissement des tâches administratives nécessaires en Mairie et à la cantine, et de la volonté d'un agent, à mi-temps Adjoint Administratif et mi-temps Adjoint Technique, de ne plus effectuer les missions techniques relatives à la cantine, Monsieur le Maire propose de porter ce poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet de 19,25/35^{ème} à 30,80/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2008.

Par ailleurs, afin de palier aux missions anciennement exercées par l'Adjoint Technique à la cantine, et au vu de la réorganisation du temps scolaire, il est proposé que le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe passe de 11,38/35^{ème} à 10,38/35^{ème}.

Enfin, deux agents ayant fait une demande de réduction de semaines travaillées, le temps de travail annualisé de ces deux postes est modifié comme suit : de 22,36/35^{ème} à 21,61/35^{ème} et de 5,12/35^{ème} à 4,86/35^{ème}.

Dominique CHANTEBEL demande si, pour exercer les missions de l'Adjoint Technique en charge de la cantine, il n'était pas possible de faire travailler une personne déjà recrutée.

Monsieur le Maire indique alors que les besoins sont aux mêmes horaires et donc que cela est impossible.

Dominique CHANTEBEL demande alors si toutes ces modifications n'entraînent pas une hausse du coût du personnel.

Monsieur le Maire explique que le coût du personnel dans le budget augmente invariablement au vu des carrières des agents. En revanche, certaines solutions sont trouvées en interne. A titre d'exemple, suite à une demande des parents de mettre à disposition des enfants de la maternelle une personne supplémentaire de 12h à 13h à la cantine, la réorganisation partielle des horaires des ATSEM a permis de libérer une heure le midi sur un roulement de trois semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité toutes les propositions de Monsieur le Maire.

d. Autorisation de signature convention de stage

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de stage d'initiation en milieu professionnel en classe préparatoire à l'Apprentissage – CPA – d'un jeune Semblancéen avec le CFAAD 37. Ce stagiaire sera accueilli au sein des services techniques et sera en particulier missionné aux espaces verts.

Dominique CHANTEBEL demande quelles seront les missions de ce jeune en préapprentissage. Il souligne les risques encourus à laisser ce jeune travailler seul sur un chantier. Il rappelle aussi que le temps de

l'employé technique est déjà pas mal occupé et que le temps nécessaire à l'encadrement de ce jeune se fera au dépend de l'entretien.

Monsieur le Maire souligne que ce stage est une découverte du milieu professionnel, le stagiaire pourra accomplir des tâches simples et manuelles sous surveillance. Il ne pourra en effet pas être seul sur un chantier (notamment en bordure de voirie). En revanche, si l'encadrement va demander un peu de temps, les deux bras supplémentaires vont faciliter le travail. Enfin, il précise que l'engagement n'est que d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité (deux abstentions) Monsieur le Maire à signer la convention de stage.

5 – Etat Civil – Nomination d'un délégué recensement

Monsieur le Maire explique que la commune de Semblançay va connaître prochainement un recensement. A ce titre, l'INSEE demande au Conseil Municipal de désigner un délégué du recensement pour l'enquête 2009. Cette personne, qui a un rôle essentiel dans le bon déroulement de la collecte, sera l'interlocuteur privilégié de l'Insee pendant la campagne de recensement. Ses missions consistent en particulier à assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte. Madame Monique TESSIER se porte candidate.

Le Conseil Municipal désigne Monique TESSIER pour être délégué du recensement.

6 – Urbanisme

a. Cession d'une ancienne voirie inutilisée au profit du riverain

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la modification de la RD 959, un fragment de voirie s'est retrouvé être totalement désaffecté. A l'époque, le déclassement de la voirie n'avait pas eu lieu, le Département avait procédé par échanges, c'est-à-dire déplacements de la servitude publique.

Le propriétaire riverain de la parcelle ne desservant que sa propriété se propose d'acquérir la parcelle de 250m², située à Beaufou.

Compte tenu de sa désaffectation, de son inutilité publique ainsi que du souhait du propriétaire d'acquérir cette parcelle, Monsieur le Maire propose de déclasser ce fragment de voirie et de procéder à sa vente au profit du propriétaire riverain pour 5€ /m² soit 1.250€, étant entendu que les frais de cession, de bornage ainsi que les frais annexes seront pris en charge par l'acquéreur, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la vente de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la cession.

b. Etude d'une éventuelle préemption

Monsieur le Maire expose que suite à la réception en Mairie le 10 juillet dernier, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant une maison d'habitation, il convient d'étudier une éventuelle préemption. Cette maison d'habitation est sise 16, rue de Semblançay au Serrain et référencée Section F 406 au cadastre de la commune de Semblançay, pour une surface habitable de 76m², garage de 21m² en sus, sur un terrain de 1002m². L'avis des domaines a été sollicité, Monsieur le Maire fait la lecture du courrier des domaines qui émet un avis favorable à la préemption compte tenu du prix.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette éventuelle préemption dans le cadre de l'action locative de la commune. Son prix de vente est de 90.000 € et 4.058,48 € de frais de négociation revenant au notaire en charge de la vente.

Dominique CHANTEBEL demande comment la Mairie envisage de financer. Il signale que compte tenu de l'endettement de la commune, l'opportunité d'acheter cette maison lui semble douteuse alors que des logements sociaux sont d'ores et déjà prévus dans le cadre de la ZAC des Dolbeaux.

Monsieur le Maire précise que les premières recherches de financement font état d'un prêt suffisamment long pour permettre de se positionner sur du locatif social. Il conviendra de rechercher un montage financier

auprès de la Région, du Département ou d'autres organismes. Il explique enfin qu'il n'est pas en mesure de connaître les échéances pour la construction des logements de la ZAC des Dolbeaux.

Certains conseillers s'interrogent sur les personnes qui désiraient acheter ce bien. Isabelle BROCHERIOU s'interroge sur le fait d'empêcher un jeune couple d'accéder à la propriété à Semblançay.

Monsieur le Maire répond qu'il est impossible de savoir qui sont les acquéreurs. Il précise que le jugement du Conseil Municipal doit se faire en dehors de toute considération personnelle. La question que le Conseil doit se poser est de savoir si l'on est à même de créer, par cette opération, du logement social. L'habitation n'est pas branchée à l'assainissement. Il rappelle que le PLH oblige le territoire intercommunal à avoir un certain nombre de logements locatifs (sociaux et modérés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention et 4 votes contre) de signer l'acte de préemption, d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes à intervenir et à rechercher le meilleur financement auprès des organismes

c. Autorisation de signature convention de reprise des espaces et réseaux communs, Lotissements, "Rabelais II"

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été déposé une demande de lotissement et qu'il convient de l'autoriser à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités de transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement, une fois les travaux achevés selon les modalités qui ont toujours prévalu dans ce type de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7 – Marchés Publics – Autorisation de signature des avenants pour la construction d'une école maternelle sur les lots 1, 3 et 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 10 juillet dernier afin d'examiner des propositions d'avenants présentées par les entreprises via le Cabinet Bourlois.

La Commission a émis un avis favorable pour les avenants n°1 et 2 du lot n°1 "Terrassements, gros œuvre", pour des montants de + 23.603,73 € et – 22.694,39 € ; pour l'avenant n°1 du lot n°3 "Charpente métallique", pour + 13.374,87 € ; ainsi que pour l'avenant n°1 du lot n°5 "Étanchéité, Bardages, Toile tendue", qui s'élève à + 13.505,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les avenants et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ces avenants.

8 – Assainissement – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers comme prévu à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire précise que le rapport est à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport.

9 – Rapport des commissions

Monique BILLON prend la parole sur le Centre aéré : 155 enfants ont été accueillis, avec une bonne équipe d'animateurs.

Jean-Claude DUBOIS précise que le broyage reprendra la semaine du 01 septembre et que des devis ont été demandés pour les panneaux.

Monique TESSIER informe le Conseil que la Gazette spéciale "associations" sera dans les boîtes à lettres dès mardi 2 septembre et rappelle que chacun peut écrire pour la Gazette.

Monsieur le Maire annonce qu'un huissier est venu constater les dégâts au Dojo, il va donc être procédé au ponçage du parquet et au nettoyage des tapis.
Il rappelle également que les travaux de la maternelle vont reprendre le 02 septembre prochain. Il convient désormais de procéder aux commandes pour les aménagements intérieurs.

Monsieur le Maire félicite la fille de Dominique CHANTEBEL, Aude, pour son titre de championne de France au concours de saut d'obstacle. Dominique CHANTEBEL remercie le Maire et tient à souligner le travail effectué par le Haras du Soleil pour préparer les jeunes à la compétition. Le Maire s'associe à ce constat. Enfin, il félicite également Pierre SABOUREAU pour sa distinction.

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes manifestations à venir :

- Fête du Serrain les 29 et 30 août
- Reprise de l'école le 02 septembre
- Foire d'automne – Brocante le 14 septembre

10 – Intercommunalité

a. Augmentation du quota d'élèves dans la franchise entre communes de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

Monsieur le Maire expose que la question de la gratuité des frais de scolarité entre communes de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles a été évoquée lors du Conseil Communautaire du 9 juin dernier.

Il rappelle qu'en 1996, une entente entre élus avait porté à deux élèves la franchise. Selon les élus du Conseil Communautaire, il serait intéressant que cette franchise soit revue à la hausse. Bien que cette question ne soit pas une compétence communautaire, il a été demandé à ce qu'elle soit débattue dans les Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter, sous réserve de la même délibération des autres communes du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, une franchise élèves jusqu'à 5 élèves.

11 – Questions diverses

Monsieur le Maire remet à chacun des Conseillers le procès verbal du Comité Syndical du Scot du 27 juin dernier.

Il propose ensuite les dates des prochains Conseils Municipaux :

- le vendredi 26 septembre
- le lundi 20 octobre
- le vendredi 21 novembre
- le lundi 15 décembre

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une étude gratuite au STA de Langeais relative à l'entrée de Bourg rue Foulques Nerra et à sa sécurité. Le Conseil Municipal est favorable à cette étude.

Par ailleurs, il souhaite demander une proposition de devis et d'avant projet au cabinet KYRIAKOS, cabinet d'urbanisme qui travaille sur la Z.A.C., pour la traversée de Bourg et la place afin d'aboutir à un résultat cohérent. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Enfin, Monsieur le Maire présente un état du budget à la date du jeudi 28 août 2008. Il précise que la commune est à 66% des dépenses et 59 % des recettes.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22 heures 35.

Les Conseillers,

Le Maire,